La mort du paysage français

JEAN-MARIE ROUART

Un projet de loi, en débat au Parlement, entend supprimer les rares verrous législatifs qui ralentissent encore la multiplication des éoliennes et des panneaux photovoltaïques. C'est l'exceptionnelle beauté des paysages de la France, legs de la générosité de la nature et du travail des hommes pendant des siècles, que l'on assassine avec une extravagante légèreté, s'insurge l'écrivain* qui lance un cri d'alerte.

Personne ne nie, à part peut-être quelque grincheux, que la France a bénéficié de fabuleux avantages. Encore faudrait-il les garder. Les Français détenaient jadis le privilège d'avoir une belle langue qu'on leur enviait, chef-d'œuvre du temps et de l'histoire, expression à la fois de son génie littéraire et de son génie populaire. Elle est aujourd'hui moribonde, gangrenée par le franglais, rongée par la question du genre, assujettie aux moeurs américaines comme une docile colonie. Il y avait en France un art de vivre et de penser, fait de fantaisie, d'apparente légèreté mais de vraie profondeur, de gentille ironie, qu'on appelait l'esprit français. La Fontaine, Molière et Sacha Guitry, en étaient les fleurons. Où se cache-t-il aujourd'hui que règnent les savantasses, les pédants, les donneurs de leçons de morale et les inquisiteurs ?

Enfin il y avait le paysage français. On se disait que lui au moins personne ne nous le prendrait. Ni les invasions venues de l'est (guerrières) ou de l'ouest (culturelles) ne pourraient nous le voler. Il était aussi indissociable de la France que sa géographie, son climat modéré et ses fromages. Nous l'aimions car il exprimait une merveilleuse harmonie entre la nature et les travaux des hommes qui l'ont façonné en véritables artistes.

Et on ne savait qui on devait féliciter le plus, les paysans qui ont su faire alterner les champs de blé et les bosquets ou les artistes comme Corot, Millet, lorsqu'ils ont peint le pont de Mantes ou la campagne de Barbizon. En permanence comme un merveilleux miroir reflétant toutes les facettes du génie créateur, on pouvait admirer la montagne Sainte-Victoire indissociable de Cézanne, les bords de Seine que les impressionnistes ont magnifiés, les rudes paysages d'Ornans et de Franche-Comté que Courbet nous a fait aimer.

> Au scandale de ces champs d'éoliennes qui rendent esthétiquement inhabitables tant de régions, qui nous dégoûtent des promenades en mer s'ajoute la pollution faussement discrète mais tout aussi laide des panneaux photovoltaïques

Nous nous disions naïvement que ce paysage était le seul bien qu'on ne pourrait ni nationaliser, ni exproprier, puisqu'il était notre bien commun, le berceau au sein duquel nous avions éprouvé toutes nos émotions. Ce paysage nous accompagnait partout : c'est en le regardant que nous avions échangé des baisers avec une femme aimée, c'est ce spectacle que les enfants avaient sous les yeux pendant leurs jeux. Il n'est pas une activité humaine qui ne fut associée à cet élément essentiel de notre cadre de vie.

Et c'est à ce point que nous nous sentions reliés à lui par un mystérieux cordon ombilical ; nous tirions des paysages une idée de l'harmonie, de la paix, d'un équilibre qui sont un privilège. Habiter devant la baie de Somme, devant les marais salants de Guérande ou de Noirmoutier, inspire une quiétude qui nous garde de la violence. Ce paysage a des vertus nourricières : le lien immémorial que l'homme entretient avec lui lui confère un équilibre, un sens de la beauté, et un respect de la vie irremplaçables.

Bernanos nous dit qu'il y a une conspiration de notre monde contre la vie intérieure. Et cette vie intérieure menacée, n'est-elle pas nourrie par les méditations que nous inspire un paysage ? Autant que l'église ou le temple, il constitue un lien qui nous relie au spirituel, à quelque chose de plus grand, de plus haut, et de plus durable que nous. Cette présence mystérieuse qui anime les sous-bois, les sources, donnait aux anciens panthéistes le sentiment de la présence des dieux.

Or que nous promet-on aujourd'hui ? Appelons les choses par leur nom : c'est un saccage généralisé. Au nom d'une prétendue écologie, faux nez d'une industrie qui sous prétexte de remédier à un mal en crée un plus définitif, on transforme la France en un vaste champ d'expérimentation délétère. Au nom de la pollution on pollue plus définitivement encore en tuant la beauté des paysages. Au scandale de ces champs d'éoliennes qui rendent esthétiquement inhabitables tant de régions, qui nous dégoûtent des promenades en mer, puisque leur ombre patibulaire nous poursuit jusque dans l'océan s'ajoute maintenant la pollution faussement discrète mais tout aussi laide des panneaux photovoltaïques.

> Grâce à une nouvelle loi qui va faciliter leurs installations aux abords des autoroutes, les panneaux photovoltaïques vont croître et multiplier. Déjà des maires sans scrupules les ont installés sur les toits des églises de village. Pourquoi pas à Notre-Dame ?

Grâce à une nouvelle loi qui va faciliter leurs installations aux abords des autoroutes, ils vont croître et multiplier. Déjà des maires sans scrupule les ont installés sur les toits des églises de village. Pourquoi pas à Notre-Dame, puisque de ce côté-là les prélats déboussolés semblent éperdus de modernité ? Non on ne fera pas cette insulte à Notre-Dame, parce que cela provoquerait un scandale, et c'est pourquoi, si on n'y prend garde, on le fera partout ailleurs, à la sauvette, jusqu'à l'avilissement, la dégradation complète, des paysages que nous avons aimés.

Où chantera le rossignol, où nicheront la mésange et la cigogne dans ce monde déshumanisé ?

Certains pays d'Afrique vendent leurs droits de pêche, clés pourtant de leur survie, contre un terrain de football. Contre quoi vendons-nous à des marchands d'illusions, à des joueurs de bonneteau de l'écologie, un patrimoine qui ne leur appartient pas ? On se moque des sectes qui promettent un dialogue fructueux avec les Martiens et l'élixir de la jeunesse éternelle, pourquoi donnons-nous dans le panneau des bons apôtres de l'idéologie écologiste qui sous prétexte de défendre un principe sont en train de détruire l'humanité et la beauté qui font le charme de nos paysages ?

Car les énergies renouvelables, dada européen, si beau que soit l'idéal écologique qui les inspire ne sont dans un marché libre qu'une aberration économique qui ne se maintient que grâce à une usine à gaz de subventions. Ce qui les suscite et les anime, c'est du vent, non pas ce bon vent, souffle bienfaisant de l'océan ou douce brise parfumée des campagnes, mais le vent aigre de la mode et des idéologies.

Triste réalité, sous les appeaux trompeurs de la modernité : on tue notre paysage français pour du vent.

** De l'Académie française.*

Par les Urssaf, l'État va faire main basse sur les réserves des retraites complémentaires

DESSINS FABIEN CLAIREFOND

NICOLAS LECAUSSIN

Le gouvernement impose une réforme d'apparence technique qui lui donnera toute latitude pour puiser dans les réserves des retraites complémentaires du privé afin de « combler les trous » des régimes sempiternellement déficitaires, avertit le directeur de l'Iref (Institut de recherches économiques et fiscales, think-tank libéral)*.

Les Français en ont-ils conscience ? L'État va placer sous son contrôle l'argent des retraites complémentaires du privé. Le gouvernement pourra donc, s'il le souhaite, disposer à son gré de cette manne pour combler les déficits d'autres régimes.

En effet, le recouvrement des cotisations des salariés du privé à leurs caisses de retraite complémentaires, l'Agirc et l'Arrco, sera bientôt confié aux Urssaf (Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales). Ce bouleversement devait avoir lieu à partir de janvier prochain. Mais, voilà quelques jours, après un débat parlementaire assez vif, l'article a d'abord été supprimé par les députés, sous l'impulsion de Charles de Courson (Libertés et territoires, Marne), puis rétabli par le gouvernement, avant d'être adopté dans le texte imposé par le 49-3. Seule concession faite par le gouvernement : repousser l'entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Urssaf. Le sigle fait penser à l'URSS. Évidemment, l'analogie a ses limites. Mais enfin, il ne faut pas une grosse loupe pour découvrir quelques traits communs : un fonctionnement fort opaque, très directif, des méthodes radicales, des décisions qui tombent comme des couperets. Et le pouvoir de transformer des vies en cauchemar.

Les Urssaf constituent un véritable État dans l'État. Nombreux sont les chefs d'entreprise qui craignent plus l'« appareil répressif » des Urssaf que celui du fisc. Elles récoltent plus de 500 milliards d'euros chaque année, soit environ 190 milliards de plus que le budget de l'État français. Leur mission est dans leur nom, « unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales ».

Au fil du temps, leur champ d'action s'est considérablement élargi. Recouvrement, à partir de septembre 2021, des cotisations jusqu'alors encaissées par la Sécurité sociale des indépendants (le RSI), soit 15,8 milliards d'euros ; récolte des fonds de la formation, soit 10 milliards, et de la Sécurité sociale des artistes auteurs ; idem pour la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), auparavant perçue par la Caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants. Les Urssaf recouvrent aussi l'argent de l'assurance-chômage, du fonds national d'aide au logement, du fonds de solidarité vieillesse, de la Puma (protection universelle maladie, ex-CMU). Et bientôt, donc, des caisses de retraite complémentaire du privé…

> Les Urssaf constituent un véritable État dans l'État. Nombreux sont les chefs d'entreprise qui craignent plus l'« appareil répressif » des Urssaf que celui du fisc

D'après la présentation officielle, les Urssaf ont la noble mission de se mettre *« au service de l'entreprise et de l'emploi »*. Dans la réalité, non seulement les Urssaf encaissent les sommes dues, mais elles vérifient avec des méthodes féroces que personne ne leur échappe. L'objectif premier de leurs 1 550 inspecteurs est de « faire du chiffre ». Ils sont très actifs : en une décennie, ces inspecteurs ont effectué 3 fois plus de contrôles que le fisc et multiplié par 9 le nombre de redressements. Selon leurs communiqués, 9 contrôles sur 10 menés dans les entreprises de moins de 250 salariés donnent lieu à des sanctions pécuniaires. C'est-à-dire que 90 % des PME inspectées doivent payer (pour en savoir plus, il faut lire l'excellente enquête réalisée par Nicolas Delecourt et François Taquet, *Urssaf. Un cancer français*, aux Éditions du Rocher).

Dans 9 cas sur 10, les patrons de PME contrôlés seraient donc en faute ? C'est difficile à croire. Et l'on a des raisons de se dire très sceptique, d'autant que la Cour des comptes elle-même se montre fort critique dans ses observations à l'égard des Urssaf. *« Litiges »*, *« incertitudes »*, *« désaccords »*, *« insuffisances »*, tels sont les mots que, depuis 2019, la cour emploie dans ses rapports annuels. Dans le dernier en date, la Cour des comptes refuse même de certifier les comptes 2021 de l'activité de recouvrement du réseau des Urssaf. Le grief principal : *« le refus des Urssaf de se plier à une exigence de la Cour des comptes pour assurer, malgré les difficultés, un minimum de comparabilité entre les exercices 2021 et 2020 »*.

Dans ces conditions, comment l'État peut-il oser transférer des comptes de l'Agirc-Arrco (gérés par les partenaires sociaux et correctement certifiés, eux !) aux Urssaf, incapables, depuis plusieurs années, de retracer leur activité de manière fiable ?

Le risque est bien réel de faire basculer le recouvrement des cotisations des complémentaires du privé dans l'anarchie. Notre État ne brille pas par ses aptitudes de gestionnaire, c'est aveuglant, par exemple dans son incapacité à combler les déficits et la dette publique. Dans son incapacité, aussi, à gérer la retraite de ses fonctionnaires, qui n'ont même pas de caisse (rappelons ce fait, dont peu sont conscients : ce sont tous les contribuables qui paient les retraites des fonctionnaires, et la retenue sur leur fiche de paie est fictive). Voilà qui nous promet des pelotes inextricables d'erreurs et d'aberrations lorsque les Urssaf seront en charge du recouvrement des cotisations de retraites destinées à l'Agirc et à l'Arrco.

Les caisses de retraite complémentaire du privé, qui ont correctement rempli leur mission, disposent aujourd'hui d'environ 62 milliards d'euros de réserves. Et les cotisations représentent 80 milliards d'euros par an. Il n'y a aucune raison pour que ce pactole soit versé dans les égouts comptables d'une entité aussi douée pour faire rendre gorge aux autres que nulle pour justifier son propre fonctionnement auprès des autorités compétentes.

Confier aux Urssaf le recouvrement des cotisations de retraite complémentaire du privé, c'est leur permettre de siphonner ces caisses. Comme l'ont souligné les syndicats et les représentants des employeurs qui gèrent l'Agirc-Arrco, cette décision revient à étatiser les retraites complémentaires du privé dont dépendent 13 millions de retraités. Il faut tout faire pour s'y opposer, afin de sauver ce qui peut encore l'être.

** Nicolas Lecaussin est l'auteur ou le coauteur de dix ouvrages, dont, avec Jean-Philippe Delsol, « Échec de l'État. Pour une société de libre choix » (Éditions du Rocher, 2017). Dernier livre paru : « Les Donneurs de leçons. Pourquoi la France est en vrac ! » (Éditions du Rocher, 2019).*